# REVUE DE PRESSE

# Les financements de la culture



# **SOMMAIRE**

# LES MESURES DU GOUVERNEMENT FRANCAIS

Aurélie Filippetti présente son grand projet pour l'éducation artistique et culturelle	3
Le budget de la culture pour 2014 mise sur l'éducation Un pôle régional dédié au mécénat	4
	6
ET A L'INTERNATIONAL ?	
37 films soutenus en 2012 au Luxembourg	7
Philanthropie culturelle au Québec - Entrée en vigueur du nouveau programme Mécénat Placements Culture	8
DE NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT : LE MECENAT D'ENTREPRISE ET LE CROWDFUNDING	
A Caen, les entreprises se lancent dans le mécénat culturel	9
La finance participative, un autre mode de financement	10
BNP PARIBAS : soutient le « Ulule Tour » : 30 dates pour faire découvrir le financement participatif en France	11
Financement participatif : Bpifrance crée le site TousNosProjets.fr	13
Le Lyonnais 2080 a fait appel au financement participatif pour sortir son dernier disque	14

#### LES MESURES DU GOUVERNEMENT FRANCAIS

#### *Le 16/09/2013 - www.culturecommunication.gouv.fr*

# Aurélie Filippetti présente son grand projet pour l'éducation artistique et culturelle

« L'éducation artistique et culturelle illustre la volonté du Président de la République de mobiliser toutes les énergies en faveur de la jeunesse ».L'éducation artistique et culturelle est un des leviers qui permet de mobiliser la diversité des savoirs et des compétences pour un plus juste partage de l'exceptionnelle richesse artistique et culturelle de la France.

C'est un choix politique. Nous devons accompagner ceux qui en sont les acteurs, au quotidien, en moyens et en qualification.

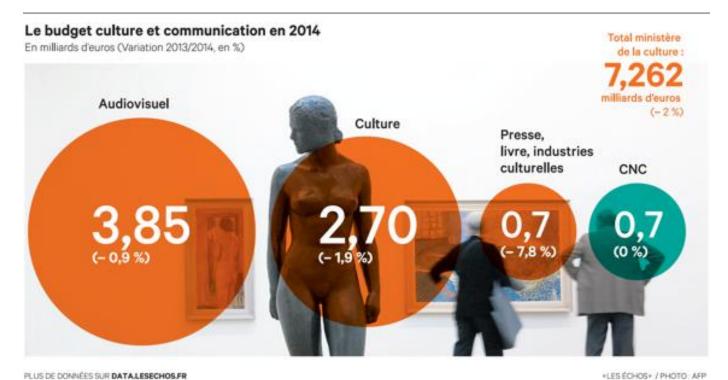
Avec douze décisions-clés, le grand projet pour l'éducation artistique s'inscrit dans la durée.

Pour donner à ce grand projet les moyens de son ambition, le ministère de la Culture et de la Communication consacre 10 millions d'euros supplémentaires à cette action, soit une augmentation de 30% des crédits. C'est la marque d'un engagement durable aux côtés de tous les acteurs, sur tous les territoires. Donner à l'éducation artistique et culturelle les moyens de son ambition, c'est aussi la qualifier : la formation et la recherche sont au cœur de ce grand projet.

Il repose enfin sur la mobilisation de toutes les forces qui portent cette ambition : les collectivités territoriales, qui sont les premières concernées par la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ; tous les établissements publics et les partenaires du ministère organisés en réseau pour une action plus coordonnée ; le secteur public comme le secteur privé ; mais aussi toutes les forces de la jeunesse et du numérique, levier de création, d'innovation et d'éducation.

Grâce à l'engagement de tous, par l'addition des talents et la convergence de nos objectifs, nous sommes aujourd'hui en mesure, collectivement, de réaliser cette ambition.

#### Le budget de la culture pour 2014 mise sur l'éducation



Le budget de la culture et de la communication baisse de 2 %. Celui de l'Hadopi s'effondre de 25 % et Canal+ verra ton taux de TVA passer à 10 %. Le budget de la culture pour 2014 mise sur l'éducation

Un contexte de crise économique, des coups de rabot partout où c'est possible, avec au final un budget général en baisse (- 2 %), mais en sauvant l'essentiel... La culture et la communication ne sont pas les parents pauvres du projet de loi de Finances pour 2014, présenté aujourd'hui en Conseil des ministres (lire également pages 2 à 5). Avec 7,9 milliards d'euros de budget, en comptant les 700 millions du Centre national du cinéma (CNC), la ministre Aurélie Filippetti peut maintenir sa ligne politique. Les grandes missions qu'elle s'était fixées en arrivant au ministère en mai 2012, au premier rang desquelles l'éducation artistique, sont préservées. Ainsi, le programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » voit sa dotation progresser de 3 %, soit 13 millions supplémentaires, tandis que les lignes consacrées à l'éducation artistique, à l'enseignement supérieur (écoles d'art, d'architecture...) progressent également.

# Prélèvements sur les opérateurs

Pour financer ces hausses, le ministère a dû aller chercher dans les fonds de tiroir les économies par rapport à 2013 atteignant au total près de 150 millions d'euros. Elles sont de trois ordres. La fin des grands chantiers engagés depuis plusieurs années, comme celui du MuCEM, inauguré en juin à Marseille, a permis de dégager 55 millions, donnant une véritable bouffée d'air frais aux finances de la culture. Les opérateurs du secteur seront, une nouvelle fois, mis à contribution, via un prélèvement sur leur trésorerie. A lui seul, le CNC se verra ponctionné de 90 millions d'euros sur son fonds de roulement, mais les grands musées, comme le Louvre ou Orsay à Paris, participeront à l'effort général. Enfin, la dernière grande source d'économies vient d'une nouvelle baisse des financements de l'audiovisuel public.

Les dotations aux entreprises du secteur (France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, INA, Arte France et TV5 Monde) baisseront globalement de 1 % pour atteindre 3,85 milliards d'euros avec, à la clef, des prélèvements exceptionnels pour Radio France (2 millions), Arte (1 million) et l'INA (20 millions en raison du report de son projet de déménagement). Quant à France Télévisions, qui avait été durement touché l'an dernier, la hausse mécanique de son financement liée à l'indexation sur l'inflation de la contribution à l'audiovisuel public (CAP, ex-redevance audiovisuelle), qui atteindra l'an prochain 133 euros par foyer concerné, est contrebalancée par la baisse de la dotation budgétaire. Cette dotation, qui à sa création en 2009 était destinée à compenser la suppression de la publicité après 20 heures, est divisée par deux pour tomber à 114 millions d'euros. Au final, France Télévisions verra l'an prochain son financement public baisser très légèrement (- 0,3 %) pour atteindre 2,49 milliards d'euros. Radio France, l'INA et Arte verront également leur financement baisser, alors que France Médias Monde et TV5 Monde enregistrent des hausses.

Le budget de l'Hadopi, appelée à être absorbée par le CSA via une grande loi sur la création qui sera débattue en 2014, fond comme neige au soleil. Il atteindra 6 millions l'année prochaine, soit 2 millions de moins qu'en 2013. Enfin, Canal+ n'est pas arrivé à ses fins : le taux de TVA appliqué à ses abonnements passera, comme prévu, à 10 %, alors que le groupe voulait le voir tomber à 5 %. Un taux qu'ont obtenu les exploitants de salles de cinéma.

# Le 04/10/2013 - www.bienpublic.com

# Un pôle régional dédié au mécénat

Dans le cadre du 68e Congrès national des Experts-Comptables qui se tient au Palais des Congrès de Dijon, une convention-cadre déclinée sur le territoire bourguignon a été signée ce vendredi entre l'Etat et les partenaires historiques du mécénat.

Cette convention quinquennale a pour objectif de rassembler les acteurs institutionnels et historiques du mécénat en Bourgogne : l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles et direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables, la Chambre régionale de commerce et d'industrie, la Chambre régionale des notaires, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et le Centre français des fonds et fondations. Cette convention, réunissant toutes ces structures, est la première du genre en France.

Cette coopération permettra de donner naissance à un " pôle mécénat " régional, touchant tous les domaines et déclinaisons de ce dispositif, et réunissant ses réseaux et acteurs sur le territoire. Il favorisera la pratique du mécénat pour les chefs d'entreprise en les sensibilisant à ce dispositif citoyen et générateur de dynamisme local. Les particuliers, premiers mécènes en France, ne seront pas oubliés, notamment par le biais du financement participatif (crowdfunding). La formation des porteurs de projets autour de la levée de fonds sera facilitée. Une banque de projets sera également mise en place. Un site internet concrétisera cette fédération début 2014, destiné à devenir la plate-forme incontournable du mécénat en Bourgogne.

De nombreux partenaires régionaux ont déjà témoigné de leur intérêt à adhérer à ce pôle, en particulier le Club Entreprises et Mécénat en Bourgogne, les banques mutualistes et coopératives, les dispositifs locaux d'accompagnement et le monde de l'économie sociale et solidaire, les fondations et fonds de dotation, différentes institutions. Ce réseau, déjà solide, est destiné à s'étendre.

La loi du 1er août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations, a créé un cadre juridique et fiscal parmi les plus attractifs au monde, et qui est à l'origine d'un développement sans précédent du mécénat dans notre pays. Plus de 25 000 entreprises de toutes tailles et plus de 5 millions de foyers fiscaux utilisent aujourd'hui les dispositions de cette législation au profit d'œuvres et d'organismes d'intérêt général. Cette loi fête ses 10 ans cette année, avec de nombreux points forts, en particulier la sortie d'un timbre postal dédié et les " Entretiens du mécénat ", qui réuniront les 5 et 6 novembre prochains au Grand Palais plus de 40 personnalités du monde de la culture, de l'entreprise et des fondations, pour débattre des grandes questions au cœur de l'évolution du mécénat.

#### ...ET A L'INTERNATIONAL?

# Le 07/10/2013 - www.paperjam.lu

# 37 films soutenus en 2012 au Luxembourg

Le Fonds de soutien à la production audiovisuelle a présenté son rapport d'activité 2012. Les aides financières sélectives ont représenté 17,73 millions d'euros. Une large augmentation qui s'explique par un changement du mode de financement du cinéma.

C'est assez tardivement que le Film Fonds a présenté son bilan 2012, pour cause de changement de ministre en cours d'année et de campagne électorale actuelle. Les deux ministres concernés, Luc Frieden à la Communication et Octavie Modert à la Culture, se sont d'ailleurs fait excuser, l'audiovisuel ne devant pas représenter un enjeu électoral, tout le monde semblant d'accord sur le soutien que l'État apporte au cinéma grand-ducal.

Ce soutien a représenté en 2012 précisément 17.732.005 euros dont l'essentiel (un peu plus de 17 millions) pour l'aide à la production. Ce sont 37 projets qui ont été soutenus, sur 98 qui en ont fait la demande, dont 15 pour l'aide à l'écriture et au développement et 22 pour l'aide à la production. Parmi ces films, Boule et Bill (Bidibul Productions), Avant l'hiver ou Möbius (Samsa Film) ont reçu les financements les plus importants (autour de 2 millions d'euros). Développement de talents

On pourrait croire qu'il s'agit là d'une augmentation substantielle de l'aide au secteur, puisqu'en 2011 les aides sélectives n'atteignaient que 5,5 millions, mais il s'agit seulement d'un report dû à l'arrêt des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV). En effet, le système de financement de l'audiovisuel a reporté l'argent des crédits d'impôt que permettaient les CIAV, vers le système d'aide sélective à points. Cependant, pour l'année 2012, les anciens CIAV, émis les années précédentes ont encore été comptabilisés. 22 œuvres ont bénéficié de ces avantages pour un montant net de 20.520.853 euros. «Depuis la modification de la loi en 2007 qui met l'accent sur le développement des talents artistiques et techniques luxembourgeois plutôt que sur les dépenses, le secteur de la production audiovisuelle a pu déployer des projets de qualité et ainsi assurer une stabilité dans l'industrie du cinéma», a souligné Guy Daleiden, le directeur du Fonds.

Bob Krieps, le président du Conseil d'administration du Film Fonds, s'est réjouit de l'importance accordée au travail en amont de la production elle-même. «Nous aidons plus et mieux l'écriture et le développement des films. Ce qui permet de voir émerger de nouveaux talents et d'avoir de meilleurs scénarios.»

En aval de la production aussi, le Fonds intervient et a accordé des subsides divers au secteur pour un montant de 53.415 euros ainsi que des aides à la promotion à hauteur de 170.687 euros. «Cela donne une meilleure visibilité au cinéma luxembourgeois et la présence de nos films dans de nombreux festivals doit être soulignée», s'est-il réjouit.

L'année 2013 est déjà bien avancée et de nombreux projets ont déjà trouvé l'aide du Film Fonds. Comme convenu lors du changement de système de financement, 100 millions sont prévus sur trois ans – 20 millions en 2012, 40 cette année et 40 autres pour 2014... Si le futur gouvernement et son budget ne changent pas d'avis...

## Le 01/10/13 - www.communiques.gouv.qc.ca

# Philanthropie culturelle au Québec - Entrée en vigueur du nouveau programme Mécénat Placements Culture

Le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, en présence du président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), Stéphan La Roche, a annoncé aujourd'hui l'entrée en vigueur du programme Mécénat Placements Culture qui a été bonifié à la suite des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle.

En effet, comme cela avait été souhaité par la première ministre, Pauline Marois, les règles du programme Mécénat Placements Culture ont été actualisées de manière à mieux répondre aux besoins de financement des organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications répartis dans l'ensemble du Québec.

« Le gouvernement du Québec s'applique à soutenir les organismes culturels, notamment dans le développement de leur expertise pour la recherche de donateurs. Le programme Mécénat Placements Culture est l'outil par excellence pour encourager une culture philanthropique forte au Québec, et sa bonification le rend plus flexible et plus accessible. J'invite les gens d'affaires et les mécènes de toutes les régions du Québec à contribuer à l'essor des organismes culturels. Ils participent ainsi de manière tangible au développement social, identitaire et économique de leur collectivité », a déclaré le ministre Kotto.

« Mécénat Placements Culture est un programme largement adopté par le milieu culturel. C'est là son succès. Son effet déjà très structurant devrait s'amplifier avec les nouvelles mesures apportées par le gouvernement. Avec ce nouveau programme, les organismes culturels n'auront jamais été aussi bien équipés pour gagner en autonomie financière tout en s'appuyant sur leur communauté », a ajouté le président-directeur général du CALQ, Stéphan La Roche.

Le programme Mécénat Placements Culture se présente désormais en trois volets qui offrent un plus grand choix d'options d'appariement aux collectes de fonds. Le premier volet encourage la capitalisation à moyen et à long terme, le deuxième répond aux besoins de financement à court terme, et le troisième vise à stimuler la diffusion d'activités artistiques à l'extérieur du Québec. Notons également parmi les nouveautés, la simplification de la procédure d'inscription et d'enregistrement des collectes de fonds en plaçant les états financiers au centre des mécanismes de reddition de comptes.

Rappelons que Mécénat Placements Culture a été créé en 2005 afin d'assurer l'autonomie et la sécurité financière des organismes en les encourageant à diversifier leurs sources de financement. Ce programme a aussi pour objectif de stimuler l'engagement des donateurs privés dans les secteurs des arts, de la culture et des communications. Depuis sa création, il a permis aux organismes participants d'amasser 28 M\$ en dons et contributions du secteur privé et de constituer des fonds totalisant plus de 70 M\$ qui se sont ajoutés à leurs actifs. Le nouveau programme Mécénat Placements Culture est disponible sur le site Web du CALQ, au www.calq.gouv.qc.ca/mpc/accueil.htm.

#### Groupe de travail sur la philanthropie culturelle

Le rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle a été rendu public le 11 juin 2013 et est disponible dans les sites Web du ministère de la Culture et des Communications (www.mcc.gouv.qc.ca) et du ministère des Finances et de l'Économie (www.finances.gouv.qc.ca).

#### DE NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT : LE MECENAT D'ENTREPRISE ET LE CROWDFUNDING

# Le 25/09/2013 - www.entreprises.ouest-france.fr

#### A Caen, les entreprises se lancent dans le mécénat culturel

Vingt-deux entreprises du Calvados ont rejoint la fondation Mécènes Caen Normandie. Elles lancent leur premier appel à projets. À la clé : 173 500 € pour les structures culturelles de la région.

La fondation d'entreprises Mécènes Caen Normandie a été créée fin 2012, par la Chambre de commerce et d'industrie de Caen Normandie. « Nous voulons donner une image dynamique de notre territoire. Il faut abattre les barrières entre la culture et le monde de l'entreprise. Le volet culturel est souvent oublié, or il est très important pour la visibilité de notre région, pour donner envie à une entreprise de s'installer », pointe Michel Collin, président de la CCI.

Objectif: soutenir financièrement des projets culturels. « Ces projets peuvent avoir un volet technologique, comme la réalité augmentée, mise en place pour les visites du château de Falaise », explique Damien Charrier, président de la fondation d'entreprises. Ce regroupement est le troisième d'envergure régionale en France.

#### Qui sont les mécènes?

Vingt-deux entreprises d'horizon divers se prêtent au jeu. « Le mécénat concerne d'habitude les très grosses entreprises. Nous retrouvons dans la fondation des entreprises de tailles moyennes ou bien plus petites », souligne Manuel Le Roux, du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Rouen-Normandie, partenaire de l'opération. Parmi elles : la société de communication 33ID, la Société générale, le Zénith de Caen, ou encore la société d'aménagement immobilier, Foncim.

Chaque entreprise a versé au minimum 5 000 € pour cinq ans. Elle bénéficie de la déduction fiscale de 60 % dédiée au mécénat.

En tout, 173 500 € ont ainsi été collectés. « Cette somme est un fonds initial. Il pourra être complété par des dons supplémentaires, ou par de nouvelles entreprises partenaires. » La fondation a lancé hier, à la CCI de Caen, son premier appel à projets.

#### Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Les structures culturelles bas-normandes, éligibles au mécénat. « Leur projet artistique doit être innovant et contribuer à faire rayonner la région au-delà du territoire, précise Damien Charrier. Les projets retenus seront un tremplin pour les structures. »

# Combien de projets sortiront gagnants?

Rien n'est encore décidé. La somme totale sera partagée en fonction des coups de coeur des mécènes. Les initiatives pourront être financées en partie, ou en totalité.

#### Comment être candidat?

Les structures culturelles doivent retirer un dossier, disponible sur le site internet de la fondation. Elles ont jusqu'au 25 octobre pour déposer leur candidature. Les gagnants seront annoncés mi-décembre.

# Le 30/09/2013 - www.votreargent.lexpress.fr (Catherine Brault)

# La finance participative, un autre mode de financement

A l'heure où s'ouvrent à Bercy les premières Assises nationales de la Finance participative sous le patronage de la ministre Fleur Pellerin un éclairage s'impose.

La Finance participative rassemble les nouvelles formes de financement collaboratif pour apporter des capitaux de façon mutualisée à des projets souvent jugés trop risqués par les professionnels du financement traditionnel. L'existence d'internet et des réseaux sociaux a considérablement accéléré son développement en permettant la mise en relation facile entre les porteurs de projets et les personnes ayant la volonté d'investir dans ces projets. Mais le cadre juridique doit évoluer pour que les différents domaines de la finance participative puissent croître dans un contexte réglementaire adapté. C'est l'un des objectifs de cette journée au cours de laquelle des créateurs de plateformes dites de " crowdfunding " viendront expliquer leurs réalisations tandis que d'autres présenteront leurs projets. A l'issue de la journée ceux jugés les meilleurs seront primés.

La finance participative touche de nombreux secteurs et les lancements de plateformes dédiées foisonnent dans des domaines aussi divers que l'immobilier, le culturel ou le social. Les investisseurs peuvent financer les projets de trois façons. Sous forme de participation au capital de l'entreprise créée, sous forme de prêt, sous forme de don.

C'est à cette dernière forme que nous nous sommes intéressés en sélectionnant trois plateformes destinées à donner plus de visibilité au monde associatif comme aux entreprises y participant.

#### Mailforgood

Une plateforme via laquelle les internautes peuvent faire des dons classiques à des associations de leur choix présentes sur le site. Son originalité tient à la possibilité pour les internautes de soutenir les mêmes associations en visionnant une publicité lorsqu'ils envoient des courriels. Les recettes publicitaires sont en effet partagées entre Mailforgood et les associations.

#### Microdons

Introduire des actes de micro-générosité dans notre quotidien pour augmenter les ressources des associations n'ayant pas ou peu accès aux dons est l'objectif de cette plateforme. Elle a développé des outils permettant aux salariés de réaliser des micro-dons sur leur net à payer, aux consommateurs d'arrondir le montant de leurs achats au profit d'associations, à tous de réaliser des opérations de générosité avec les collectivités locales via la carte microDON.

#### Carenews

Plateforme participative d'information dans le domaine humanitaire Carenews diffuse les actions concrètes des associations et des entreprises sur le terrain. C'est la plus jeune des trois puisqu'elle a vu le jour cette année quand les deux autres ont déjà plusieurs années d'existence. Son ambition est de décloisonner les deux mondes en donnant plus de visibilité aux associations mais aussi aux entreprises qui les soutiennent en leur permettant de communiquer sur leurs engagements. Les internautes ont la possibilité d'effectuer en direct des versements aux associations de leur choix et ceux-ci pourront éventuellement être abondés par une entreprise.

#### Le 08/10/2013 - www.zonebourse.fr

# BNP PARIBAS : soutient le « Ulule Tour » : 30 dates pour faire découvrir le financement participatif en France

Pour faire découvrir le financement participatif, BNP Paribas, la banque de l'entrepreneuriat et de l'innovation, parraine la première édition du « Ulule Tour », qui se tiendra dans 30 villes françaises du 9 octobre au 26 novembre 2013.

Le financement participatif ou « crowdfunding » est un nouveau mode de financement de projets par le grand public. Ce mécanisme alternatif permet de récolter des fonds auprès d'un large public en vue de financer un projet artistique, culturel, social ou entrepreneurial.

Toujours attentive à l'innovation et l'évolution des usages, BNP Paribas soutient cette solution originale pour faire émerger des projets qui n'ont pas forcément vocation à être financés dans les circuits traditionnels et qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cet appel collectif.

Ulule (fr.ulule.com) est le site leader du financement participatif européen : il met en relation sur Internet des porteurs de projets innovants, créatifs, solidaires ou à portée citoyenne, avec des internautes souhaitant soutenir ces projets, dans 6 pays européens (France, Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne et Portugal).

Une brasserie artisanale, des casques de vélo pliables, une gamme de vêtements "made in France" et un record du crowdfunding européen (680 000 euros collectés) pour une web-série bientôt sur grand écran : ce sont des exemples de projets financés sur Ulule.

Pour Alexandre Boucherot, cofondateur d'Ulule : "Le crowdfunding est parfois un complément, parfois une alternative, dans tous les cas une solution spécifique qui permet de créer un rapport privilégié entre un projet et son public. C'est aussi, pour beaucoup de porteurs de projet, une opportunité de tester un produit, une idée, une solution innovante. Le Ulule Tour va permettre de présenter cette démarche, avec notamment l'organisation de plusieurs rencontres avec les clients de BNP Paribas dans les Maisons des Entrepreneurs ou Pôles Innovation de la banque, pour illustrer la façon dont différents types de financements peuvent s'articuler".

Grâce au soutien de BNP Paribas, Ulule organise le « Ulule Tour » (http://tour.ulule.com) : du 9 octobre au 26 novembre, le grand public est convié, partout en France, à des conférences, forums, workshops et rencontres informelles pour familiariser les porteurs de projets à ce nouveau phénomène du crowdfunding. Les porteurs de projets, créateurs d'entreprises et utilisateurs du site Ulule témoigneront de leur expérience et partageront avec les participants les clés de réussite pour faire émerger un projet.

Marie-Claire Capobianco, Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas et Directeur des Réseaux France, précise « En soutenant le 'Ulule Tour', la banque de détail en France de BNP Paribas confirme une nouvelle fois son engagement auprès de ceux qui encouragent la création et l'innovation partout en France ».

Parallèlement, les Maisons des Entrepreneurs et les Pôles Innovations de BNP Paribas organiseront, en collaboration avec les équipes d'Ulule sur certaines villes étapes du Tour, des rencontres pédagogiques sur des thématiques telles que les conditions à réunir pour la réussite d'un projet, les possibilités de financement, la formalisation et le suivi d'un budget, comment le financement participatif peut aider à aller chercher d'autres sources de financements.

# A propos d'Ulule

Premier site de crowdfunding en Europe, fr.ulule.com permet le financement de projets créatifs, innovants ou solidaires, grâce à la participation des internautes.

Les particuliers, associations ou entreprises déposent leur projet et détaillent un budget à atteindre, une durée fixe et des contreparties exclusives qu'ils offrent en échange du soutien des internautes (ex. : un DVD pour un court-métrage financé, l'accès en avant-première à un produit high-tech, etc.). Si l'objectif est atteint, le porteur du projet reçoit les fonds, réalise son projet et récompense ses soutiens grâce aux contreparties. Si l'objectif n'est pas atteint, les internautes ayant financé le projet sont remboursés sans frais.

Ulule a été lancé en octobre 2010 par Alexandre Boucherot (39 ans, fondateur du site culture et société Fluctuat.net, ancien DGA de Doctissimo) et Thomas Grange (29 ans, fondateur du site générationnel Ados.fr, ancien Directeur de l'innovation à Doctissimo).

L'équipe est composée de 10 personnes et les bureaux sont installés à Paris. Une antenne a été ouverte à Barcelone en février 2013.

Plus de 3000 projets ont été financés depuis le lancement du site, représentant plus de 10 millions d'euros de fonds collectés, auprès de 280 000 membres dans 179 pays.

#### A propos de la Banque de Détail en France de BNP Paribas

En France, le pôle Banque de Détail compte plus de 30 000 collaborateurs au service de près de 7 millions de clients particuliers, 580 000 clients professionnels et très petites entreprises (TPE), 32 000 entreprises (PME, entreprises de taille intermédiaire (ETI), grandes entreprises) et 75 000 associations. Il est leader sur le marché des Entreprises et de la Banque Privée. Organisé autour de lignes de clientèles spécialisées pour apporter le meilleur accompagnement, il offre une large gamme de produits et services, de la tenue de compte courant jusqu'aux montages les plus experts en matière de financement des entreprises ou de gestion de patrimoine. Les équipes de la Banque de Détail sont fortement engagées au service de l'économie et de toutes les clientèles qu'elles accueillent au sein des 2 200 agences et dans les 300 pôles d'expertises : Banque Privée, Maisons des Entrepreneurs, Pôles innovation et Centres d'Affaires Entreprises. La Banque de Détail assure également une large présence sur les réseaux sociaux via notamment Facebook, Twitter et Foursquare.

Investissant en permanence dans l'innovation et la qualité de service, BNP Paribas a lancé en 2013 Hello bank!, la première banque digitale nativement conçue pour utilisation sur mobiles. Cette nouvelle offre de relation clients complète le dispositif de Banque en ligne (Centres de contacts, Internet, Mobile, Net Agence, Net Crédit et Net Epargne)

#### Le 01/10/2013 - www.directgestion.com

# Financement participatif: Bpifrance crée le site TousNosProjets.fr

Lors des Assises de la finance participative, Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie participative a annoncé le lancement par Bpifrance du site TousNosProjets.fr

Ce site a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs français du crowdfunding, et d'offrir un point d'entrée unique pour les particuliers qui souhaitent financer des projets à impact positif dans le domaine social, environnemental, culturel ou économique.

Le marché du financement participatif (crowdfunding) est dynamique en France. Il représentait un montant global d'investissement de 25 M€ en 2012 et devrait s'élever à 80 M€ en 2013. On observe chaque année un-plus que-doublement des montants collectés auprès du grand public. Mais avec plus de 60 sites différents, recensés à ce jour, il était compliqué pour un particulier de faire son choix.

La création par Bpifrance de TousNosProjets.fr, portail de la finance participative, en simplifiant la recherche de projets, permettra d'accroître le nombre de financements et de contributeurs. Il traduit, de plus, l'un des engagements pris par Bpifrance pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), en donnant un coup de pouce à ce mode de financement (don, prêt, investissement) pour des projets à impact positif pour la société.

# Tousnosprojets.fr

TousNosProjets.fr regroupe les projets à financer en France, présentés par les opérateurs choisis par Bpifrance. Les internautes peuvent faire leur choix notamment, par zone géographique, par type d'impact (social, environnemental, culturel ou économique) ou type de financement (don avec/sans contrepartie, prêt rémunéré ou non, obligation, action). Ils seront ensuite orientés vers le site de l'opérateur pour découvrir les modalités de financement du projet.

Bpifrance ne sélectionnera pas les projets eux-mêmes mais uniquement les opérateurs qui souhaitent être présents sur le site. Plusieurs acteurs reconnus de la finance participative sont d'ores et déjà présents sur le site : MyMajorCompany, Babyloan, Spear, Anaxago, FinanceUtile...

# Le 07/10/2013 - www.20minutes.fr

# Le Lyonnais 2080 a fait appel au financement participatif pour sortir son dernier disque

Grosses lunettes blanches collées sur le nez, barbe sombre et casque vissé aux oreilles, 2080 est un artiste touche-à-tout. Compositeur électro et graphiste, ce Lyonnais, bercé par la culture geek, a fait appel début septembre au financement participatif pour sortir son dernier disque ElectroChipDiscoPop. Un pari risqué que le jeune homme, dont le nom de scène évoque «le son des années 1980 transposé dans les années 2000», a gagné en deux semaines. Soit bien avant la date butoir fixée à demain.

«Je suis très présent sur les réseaux sociaux et proche de mon public. Mes fans ont répondu présents et m'ont soutenu», s'enthousiasme l'artiste, dont les compositions mêlent électro et sons de jeux vidéo. «Les musiques de jeux vidéo sont les premières que j'ai écoutées. C'est mon influence, mes Beatles à moi», confie 2080, monté pour la première fois sur scène en 2007. Depuis, le compositeur, inséparable de sa Game Boy et de ses synthétiseurs analogiques, a écumé les petites scènes françaises et s'est fait une jolie renommée au Japon. Il a sorti deux EP (mini-albums) en version digitale et a réalisé deux clips en pixel art.

#### Environ 12 000 € récoltés

«Je me suis alors dit que je pouvais intéresser des grosses productions. Mais les tourneurs qui me suivaient ne savaient pas si ça allait se commercialiser», se souvient-il. Le trentenaire persévère et s'entoure d'artistes de la scène électro (Toxic Avenger, Olivier Dax de Dax Riders...) pour donner vie à son troisième EP, qui sortira pour la première fois en novembre sur CD et vinyle picture disc (avec image imprimée). «Je suis un collectionneur. J'avais envie d'aller au-delà de la version dématérialisée pour sortir un bel objet», explique le Lyonnais. Chaque fan recevra, en fonction de sa participation, un pack composé du disque et de l'un des multiples objets proposés par l'artiste. Des affiches, badges en pixelart, une paire des baskets customisées par 2080 sur le site de Reebok ou une borne d'arcade, contenant toute une série de jeux vidéo vintage. «Les gens ont fait une bonne affaire en achetant tout moins cher qu'ailleurs. Et moi ça m'aide à réaliser mon projet. Les 12 000 € que j'ai obtenus pour sortir le disque, aucun label indépendant n'aurait pu me les donner», ajoute 2080.